

*Question présentée par le député :*

*M. André Pfeffer*

*Date de dépôt : 26 août 2019*

## **Question écrite urgente**

### **Coûts des prestations hôtelières offertes par le canton aux migrants mineurs indésirables**

Genève, si raciste et si attirante pourtant : cherchez l'erreur ! Pour de « jeunes » migrants, comprenez des jeunes hommes africains entrés illégalement en Suisse et entretenus depuis lors aux frais du contribuable, les policiers genevois seraient racistes, tout comme les hôteliers. C'est oublier que ce mot, loin d'être anodin, qualifie une personne qui soutient le racisme, c'est-à-dire la théorie de la hiérarchie des races.

Mécontents de l'accueil réservé par Genève, ces jeunes prétendent mineurs demandent, dans un courrier adressé à la conseillère d'Etat chargée du DIP, une prise en charge financière et socio-éducative jusqu'à l'âge de 25 ans au lieu des 18 actuels.

Enfin, ces personnes, ne pouvant fonder leur droit au séjour sur une quelconque base légale, demandent aussi à être mises au bénéfice d'un permis de séjour et d'une carte d'identité par le DIP, soit d'obtenir des documents fantaisie, pour les protéger d'« arrestations racistes de la police » et de « contrôles intimidants et violents » suivis de « gardes à vue de plusieurs heures ».

Mes questions sont les suivantes :

- *A combien s'élève le coût des prestations hôtelières offertes aux migrants prétendument mineurs et non accompagnés ?*
- *Combien coûtent les prestations hôtelières offertes aux migrants ex-mineurs non accompagnés ?*

- *Comment le Conseil d'Etat compte-t-il protéger les membres du personnel de la police des atteintes à l'honneur émanant de personnes les accusant injustement de racisme ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.